

Peu d'Illusions

Démocratie syndicale Comme seule solution

Et maintenant?

La question se pose dans cette période électorale où les projets des différent-es candidat-es à la présidentielle défilent avec leur lot d'attaques annoncées contre la Fonction publique, contre le statut des fonctionnaires, leur nombre, leurs missions, leurs rémunérations et donc leur utilité. Si nous regardons avec attention ces débats et cette course à l'échalote sur notre dos, la CGT Educ'action reste consciente que notre rôle n'est pas d'entrer dans le

jeu des pré-négociations ou de formuler des vœux politiques. Certaines organisations syndicales, qui ont d'ailleurs porté plus ou moins clairement la Loi de Refondation, ont choisi une autre voie. Libre à elles de prendre position clairement, mais il faudra en être comptables devant les collègues... Pour l'heure, nous dénonçons simplement les politiques (engagées ou à venir) qui visent à accentuer le chômage, la précarité, la division entre les citoyen-nes ou l'exclusion.

En attendant, la CGT Educ'action continue son travail syndical fait de luttes et de revendications. 2017 est une année importante pour la défense de l'Ecole que nous voulons et pour notre organisation. Nous aurons à nous exprimer sur nos orientations et sur ce que nous porterons au cours des trois années à venir. Le calendrier politique va donc télescoper notre agenda syndical. Ce sera l'occasion de nous exprimer directement dans les écoles et établissements afin de montrer qu'un autre projet pour l'Ecole est possible pour le bien des élèves et des personnels. Nos syndicats départementaux de

l'académie se réuniront en congrès au cours du printemps puis ce sera au tour de notre Union nationale de se retrouver en juin pour discuter et adopter des orientations issues des remontées locales. On va vivre collectivement un vrai moment de démocratie au plus près de nos métiers et de nos aspirations. Chaque syndiqué-e a donc l'opportunité de s'impliquer, de participer activement à la vie de son syndicat et donc de choisir ce qu'il-elle va porter auprès de ses collègues. Un gage démocratique à ne pas louper!

J. .Sinot

La Vie de l'Académie URSEN CGT EDUC'ACTION 2, rue du Parc 71100 Chalon sur Saône Tél: 03-85-46-09-07 Site: www.cgteducdijon.org E-mail: ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr N°CPPAP 1119-5-07066 Dir. de la publication: C. Cadot Imprimé par nos soins Bimestriel prix 1€ DI STRIB U É E PAR D

CHALON

Dispensé de timbrage

<u>Sommaire</u> p1 : Edito - p2 : CAEN - p3 : Permuts 1^{er} degré - p4 :1^{er} degré Nièvre - p5 : Mutations - p6 : Professeur-e-s documentalistes - p7 : DNB - p8 : Assistants sociaux - p9 : Egalité professionnelle - p10 : Remplacements 1^{er} degré

La vie de l'académi

N° 121 Mars 2017 Déposé le 23 Mars 2017

Le CAEN...... ça sert à quoi ?

Compte-rendu de la séance du 15 février 2017

Pour се dernier Conseil l'Education Académique de Nationale du guinguennat, Rectrice et le vice-président de la Région Bourgogne Franche-Comté ont, dans leur introduction, mis en avant les avancées dans la fusion des deux régions : 6 labellisations CMO (Campus des Métiers et des Qualifications) sur 72 au total en France, les Cordées de la Réussite (réseaux en lien avec le monde de recherche et le économique), décision de prendre ce qui était le meilleurs dans les deux académies. C'est ainsi que la dotation fonctionnement des 131 lycées en BFC est basée sur le système Franc Comtois. camarades et collègues des lycées apprécieront...

est ambitieux...: L'affichage priorité pédagogique, inclusion de tous les élèves quels que soient leur lieu d'habitation ou leur origine sociale. Priorité l'orientation. Constitution d'un réseau d'étudiants tuteurs l'université.

Mais...un peu plus tard on apprend que les deux académies sont en réflexion sur une scolarisation au plus près du lieu de résidence des élèves avec la possibilité de changer d'académie. De même, on dernières constate que les demandes institutionnelles d'orienter en voie générale ont eu pour conséquence un taux de remplissage des LP en baisse (8% de places vacantes). Sans compter la fermeture de la 1ère année de médecine dans la Nièvre sous prétexte fallacieux qu'il n'y a pas d'étudiants tuteurs... Bref on n'est pas à une contradiction près...

On nous annonce aussi une consultation via internet et 20 la visites de rectrice dans l'académie en vue de préparer le nouveau projet académique, l'actuel arrivant à échéance en 2017. Affichage et comm... Bien nous, personnels sûr. l'Education nationale. sommes lassés de ces consultations qui n'en sont pas et qui nous donnent l'impression d'être écoutés. Vieille technique managériale.

Dans la liste des fusions en cours : les investissements dans les lycées de 120 millions/an engagés par la Région, PTE / PPE Travaux publics, mise en place de tarification sociale pour les manuels scolaires. réorganisation des services (direction des Lycées et direction des patrimoines, création d'une direction numérique éducative et aux un **ENT** commun deux académies. dotation pour permettre la sécurisation des **l**vcées (coordination Rectorat. gendarmerie et préfecture), travaux pour l'alarme de confinement, avoir un plan sérieux pour deux zones sensibles de la région : Sens et Montbéliard.

Sur les moyens du 1er degré et du 2nd degré dans l'académie, fermetures de classe sont prévues dans la Nièvre pour le 1er degré (chiffre revu à la baisse suite à la mobilisation intersyndicale dans le département) et pour faire passer on pilule annonce une convention ruralité dans département sur 3 ans ! 2 postes sur les 4 créés seront à destination d'IEN en Saône et Loire. Par contre pas d'explication sur la baisse inquiétante effectifs des Bourgogne: 3ème académie pour le 1^{er} degré et 1^{ère} académie dans le 2nd degré à encaisser une si forte baisse démographique. Ne seraitelle pas liée à la fermeture d'entreprises?

Dans les lycées professionnels, on a du mal à se réjouir du taux d'encadrement heure / élève en (2ème augmentation. taux d'encadrement le plus élevé après la Corse), quand on sent que l'avenir des personnels PLP est attaqué. Et s'il y a trop de places vacantes en LP (8 %) on peut se demander qui a organisé cette désaffection en demandant d'orienter les élèves en voie générale et technologique.

Sur l'évolution de la carte des formations, l'objectif affiché est l'employabilité et l'aménagement du territoire. Et même si la rectrice dit espérer que les organisations syndicales prendront leur part dans le CREFOP (Comité Régional pour l'Emploi et I'Orientation Professionnel), on ne peut que regretter le manque de transparence sur la carte des formations.

En effet, il faudrait être naïf pour ne pas savoir que la carte des formations professionnelles est désormais travaillée conjointement avec les deux rectorats et la grande région et bien en amont. Naïf aussi celui qui croit que cette carte ne concerne que l'Education nationale et pas l'apprentissage et le privé hors contrat. continue à nous présenter qu'une partie de la réalité et non pas la globalité de l'offre sur la totalité du territoire qui, rappelons-le, est désormais la Bourgogne Franche Comté.

../..

A cette question posée par la CGT, silence du vice-président de la région et refus de répondre de la rectrice. Eloquent!

Alors à la question, à quoi sert le CAEN actuellement, on a envie de répondre : à rien !

La CGT demande que les membres du CAEN soient informé-

es en toute transparence de la carte des formations professionnelles de la région Bourgogne Franche Comté, en y incluant les formations Education nationale, mais aussi l'enseignement agricole, et les formations par apprentissages, ce qui permettrait à tou-tes d'avoir une vision globale et juste des

offres de formations sur tout le territoire.

La CGT réaffirme sa vigilance quant à la mise en œuvre de la fusion des deux régions et de ses incidences sur les personnels.

Y. Soltani

Mutations nationales du Premier degré : des blocages persistent !

Montreuil, le 8 mars 2017

Les personnels du Premier degré qui avaient demandé une mutation nationale, attendaient avec impatience les résultats parus ce lundi 6 mars 2017. Et de miracle il n'y a pas eu... Une nouvelle fois, comme chaque année sous le quinquennat Hollande, leurs espoirs ont été douchés puisque les résultats sont tout aussi désastreux que ceux de l'an passé...

Avec seulement 23,93 % de satisfaction (23,95 % en 2016) des demandes et 48,96 % en rapprochement de conjoint (47,28 l'an passé), les taux sont quasi identiques à ceux de 2016. La tendance amorcée depuis quelques années n'a donc pas été inversée malgré les engagements pris, à plusieurs reprises, par le ministère.

Une nouvelle fois, la CGT Éduc'Action rappelle que le ministère de l'Éducation nationale ne respecte pas le droit à mutation des personnels du Premier degré.

Nous sommes déjà intervenu-es à de nombreuses reprises afin de trouver des solutions durables et pour que cette situation de blocage soit dépassée et résorbée. Mais les "mesurettes" prises ne sont pas à la hauteur des enjeux qu'impose la gestion humaine des personnels. Nous rappelons qu'il est indispensable que les recrutements soient plus nombreux, que le système de mutation hérité des années 70 soit revu en profondeur et que les calibrages départementaux sont trop contraignants.

Plus que jamais, la CGT Éduc'Action s'engage auprès des collègues pour faire valoir leurs droits à la mutation et le droit de vivre en famille et travailler dans un endroit choisi, sans être bloqué-es pendant de très



nombreuses années. Elle a déjà entrepris des recours en justice pour que ce droit soit respecté. Si, plusieurs fois, la justice administrative a donné raison au ministère en arguant de la seule nécessité de service, elle a une lecture univoque de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 qui prévoit que "dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, les affectations prononcées doivent tenir compte des demandes formulées par les intéressés et de leur situation de famille. Priorité est donnée aux fonctionnaires séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles". Mais celleci n'est pas toujours respectée, faute entre autre à des paramètres d'algorithme "gérant" les mutations, qui majorent insuffisamment les mutations prioritaires. C'est ce à quoi a conclu le rapporteur public de la Cour administrative d'appel de Lyon, en décembre 2016, reconnaissant nos arguments sur le non-respect de ce droit des collègues légalement prioritaires à muter. C'est une première avancée, même si la Cour Administrative d'Appel n'a pas suivi.

Pour faire évoluer la situation, pour exiger collectivement le respect des personnels et de leurs droits, nous appelons à la mobilisation des collègues dans les départements pour exiger le respect des mutations prioritaires, et ce dès les mouvements complémentaires.

CARTE SCOLAIRE 1er degré ET ACTIONS DANS LA NIEVRE

Avec aucun poste à rendre, la Nièvre s'attendait à une carte scolaire plutôt clémente.

Il n'en fut rien : **18 classes étaient proposées à la fermeture**, entraînant même une fermeture d'école !

Les banderoles ont fleuri sur les grilles des établissements et parents et enseignants ne sont pas restés inactifs : réunions d'information, pétitions, marches citoyennes, occupations d'écoles par les parents, boycott de formations, interpellation du DASEN.....

A l'initiative de la CGT Educ'Action, **une intersyndicale** s'est constituée. Elle a été reçue par le Journal du Centre et a exposé ses revendications le mardi 14 février.

Le point d'orgue de ces diverses manifestations a eu lieu le **jeudi 16 février**: un préavis de **grève unitaire** avait été déposé, et enseignant-es, parents d'élèves et élu-es se sont donné-es rendez-vous devant la Préfecture de la Nièvre en marge du CDEN. Les enseignant-es du collège des Loges, qui comptait ce jour-là 97% de grévistes, et de celui de Varzy sont venus grossir les rangs.

Des délégations des écoles ont été reçues par Monsieur Gien, inspecteur de l'Education Nationale, adjoint du DASEN.

Malgré ces diverses actions, le bilan est amer : **11 classes** fermeront finalement à la rentrée **2017** :

- **6 classes situées en milieu rural**, résultante de la convention « Faire vivre l'école dans la Nièvre » qui vide ces écoles des élèves de CM1 et 2 pour les rapprocher du Collège, imposant de longs transports scolaires
- **2 classes dans des écoles de REP**, ces écoles ayant subi des fusions à la rentrée 2015 entraînant la formation de groupes scolaires plus importants dans lesquels les suppressions de classes sont plus simples
- **1 ULIS-école** au prétexte qu'il n'y aurait pas de liste d'attente dans l'agglo, ce qui n'était pas l'avis des collègues de cette école.
- dans **2 autres écoles** la suppression de classe est accompagnée par la création d'un poste « Plus de maîtres que de classes », sans concertation des enseignant-es concerné-es; ces postes surnuméraires sont certes utiles mais devraient constituer un plus et ne pas être attribués au détriment du nombre de classes.

Concernant les écoles « sauvées », l'engagement des élu-es « à montrer leur intention de s'organiser par territoire » a été pris en compte par le DASEN. Mais, là encore, l'Etat renvoie la responsabilité aux élu-es locaux-ales.

4 postes d'enseignant-es spécialisé-es, 1 poste surnuméraire et des décharges de direction sont aussi supprimés.

PMQC : Plus de maîtres pour moins de postes !!!

Pour rappel, le PMQC ou « plus de maître que de classe » est nommé sur profil après entretien avec inspecteur. Comme tout poste à profil, rien n'oblige à la transparence des critères de sélection. Tout se passe sur entretien suite à l'écriture d'une lettre de motivation. Les missions sont diverses. Cela va du soutien des élèves jusqu'à l'intervention dans des projets pédagogiques. C'est aussi le moyen d'introduire les pédagogies à la mode dans des écoles où les personnels seraient un peu réticents. Ce qui questionne sur le profil requis pour occuper le poste. Dans les communes de Clamecy, Decize ou Corbigny pour la rentrée prochaine les postes supprimés sont remplacés par des PMQC sans consultation des équipes enseignantes. Alors que la direction martèle qu'il s'agit d'un véritable plus pour les équipes, il est important de signaler que la suppression du poste entraîne une augmentation des effectifs par classe. Il a une mission définie par les équipes sous couvert de l'IEN. Si le « maître plus » est absent, il n'est pas remplacé. Il n'y a aucune garantie de pérennité du PMQC. Dans certaines écoles, il a été retiré après quelques années. Les personnels y voient comme un lot de consolation suite à la fermeture d'un poste. Alors que l'Ecole était la priorité du gouvernement, où sont véritablement les enseignant-es supplémentaires dans les classes? Nous y voyons les prémices d'un changement radical des conditions d'exercice avec toujours plus d'élèves dans les classes pour plus de rentabilité des services. Un-e enseignant-e qui aide mais qui n'est pas toujours présent-e et un effectif réel bien plus important puisque la mesure succède à une fermeture de poste, voilà la réalité.

Même si certaines équipes y voient un véritable plus au quotidien, ce sentiment est loin d'être unanime.

G. Chanat

D. Méchin

MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2017

Le 20 mars 2015, débute la saisie sur iProf de vos vœux pour le mouvement intra-académique du second degré.

Que vous soyez déjà installé-e dans l'académie, ou entrant dans l'académie de DIJON suite au mouvement inter-académique, le mouvement intra est complexe et les élu-es CGT siégeant dans les différentes CAPA (certifiés, PLP...) sont là pour vous accompagner dans votre demande de mutation et pour faire valoir vos droits.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des permanences durant lesquelles vous pourrez contacter vos représentant-es CAPA CGT Educ'action et constituer votre dossier de suivi syndical de mutation.



Les élu-es CAPA CGT Educ'action

Permanences des élus CAPA CGT Educ'action Entre le 16 mars et le 7 avril 2017

Date	Horaires	Lieu
Mardi	Permanence téléphonique 14h-17h	CHALON
Mercredi	14h-17h	DIJON
Jeudi	10h-12h et 14h-16h30	CHALON
Vendredi	Permanence téléphonique 9 h-12h et 14h-17h	DIJON

Permanences DIJON

SDEN CGT Educ'action - 21 17, rue du Transvaal 21000 DIJON

Tel: **03 80 37 14 08**

Permanences CHALON

SDEN CGT Educ'action - 71 2, rue du parc

71100 CHALON / SAÔNE Tel : **03 85 46 09 07**

Adresse mail des élus CAPA

eluscapa-cgteduc-dijon@orange.fr

Site académique

http://www.cgteducdijon.org

CAPA HORS CLASSE

Le 4 mai 2017 et le 9 mai 2017 : CAPA hors classe PLP et Certifié-es.

Pensez à consulter les avis de votre chef d'établissement et de votre inspecteur sur I-PROF. Ils sont consultables environ 15 jours avant la tenue de la CAPA.

Circulaire de mission des professeur-es documentalistes : la reconnaissance a minima des missions pédagogiques.

Le 26 janvier dernier, les organisations syndicales ont participé au 3e (et normalement dernier) groupe de travail concernant la refonte de la circulaire de mission des professeur-es documentalistes.

Si cette troisième version a positivement évolué, le chemin est encore long pour donner aux professeur-es documentalistes la légitimité pédagogique qu'ils - elles revendiquent.

En effet, bien que titulaires d'un CAPES lié aux Sciences de l'Information, leur activité quotidienne reste liée au bon vouloir des chefs d'établissement qui peuvent conditionner les heures d'enseignement à l'ouverture du CDI (la DGESCO refuse catégoriquement de retirer cette phrase du texte final). Même si le/la professeur-e documentaliste « peut » intervenir seul-e auprès des élèves, « peut » exercer des heures d'enseignement, la condition est toujours de respecter le « bon fonctionnement du CDI ». Le/la professeur-e documentaliste encore attaché-e au lieu « Centre de Documentation et d'Information » est prestataire de la Vie Scolaire pour accueillir les élèves sur leur temps hors cours.

A cela s'ajoute le refus de l'administration de revaloriser l'indemnité spécifique de ces professeur-es documentalistes au niveau de l'ISOE part fixe, pour arriver à une égalité de traitement. Pour rappel l'ISOE est de 1199.16 € et l'indemnité spécifique de 583.08 €.

Malgré ces refus et ces manques, les organisations majoritaires dans les collèges et lycées (SNES, UNSA et SNALC) ont considéré cette version comme un « compromis acceptable », se félicitant de l'équilibre trouvé (voire ne sont en désaccord avec rien) et n'ont proposé que des amendements sur la forme (coquilles, reformulation,..).

En l'état, la circulaire impose le vote de la politique documentaire en Conseil d'Administration. Cela comprend le recensement et l'analyse des besoins des élèves et de ceux des enseignants en matière d'information et de documentation, la définition et la gestion des ressources physiques et numériques pour l'établissement ainsi que le choix de leurs modalités d'accès au CDI, dans l'établissement, à la maison et en mobilité.

La définition comprend aussi la définition des modalités de formation des élèves.

Les professeur-es documentalistes seraient les seul-es enseignant-es à voir leur enseignement validé par le CA!!

La CGT Educ'Action s'est opposée à ces modalités d'application et a présenté un amendement retirant la formation des élèves de la politique documentaire et sa validation par le CA.

La CGT Educ'Action a, elle, proposé de nouveaux amendements pour renforcer la reconnaissance pédagogique et permettre aux professeur-es documentalistes de concilier leurs différentes missions pour le bénéfice des élèves, et conserver leur liberté pédagogique.

La CGT Educ'Action revendique :

- L'augmentation du nombre de postes pour permettre à la fois l'accueil et au CDI et l'enseignement ;
- Chaque heure d'enseignement décomptée pour 2h de service, et pas uniquement pour les horaires définis pour chaque cycle comme l'indique la circulaire ;
- L'application des pondérations (REP+, cycle terminal du lycée général et technologique,
 STS) aux heures d'enseignement.

Le DNB nouveau est arrivé!

Réforme du collège oblige ! Et comme pour toutes les nouveautés portées par le vent de la réforme, il sème son lot d'incohérences.

Parlons d'abord des dates. Repoussé à la toute fin juin (reconquête, reconquête...), il commence le jeudi 29 juin à13h30 !! Oui, oui, cette année les élèves composeront le jeudi après-midi et le vendredi toute la journée. Pourquoi? Le jeudi matin est réservé aux épreuves de langues vivantes pour les élèves individuels. Nul doute que les particularités des établissements ruraux ont été totalement oubliées (je n'oserais pas dire niées). Comment les élèves vont-ils venir au collège? Dès le matin par leur bus habituel? Dans ce cas il va falloir organiser la surveillance. trouver des salles pour leur permettre de réviser encore un peu. Ah oui mais mince! Il faut aussi préparer les salles pour les épreuves, et en général cela occupe bien la vie scolaire au grand complet!

Alors peut-être peut-on demander au Conseil Départemental de décaler les bus ? Ah oui mais non, parce que les bus déposent aussi les élèves des écoles élémentaires alentours qui, eux, ont classe normalement.

Je vous rassure, le problème n'est toujours pas tranché. Mais on a le temps...

Ensuite, grande nouveauté dans les épreuves, le sujet de sciences : deux sujets tirés au sort parmi les trois disciplines : SVT, Physique-Chimie et Technologie. Les enseignant-es des différentes disciplines ont déjà noté le manque d'enthousiasme des élèves pour réviser ces trois disciplines, sachant que l'une d'elles ne sera pas traitée...

J'avais prévu un troisième point noir, mais le ministère a quand même entendu les remontées de terrain, et va autoriser les élèves à sortir lors de la pause de 15 minutes accordée entre l'épreuve d'histoire-géographie et celle de français, et entre les mathématiques et les

sciences. Pause qui jusqu'à présent devait se faire dans la salle de composition, sans avoir le droit de se déplacer ou d'échanger avec qui que ce soit.

Vraiment ? Ontils déjà rencontré des adolescent-es de 14-15 ans ?

Modalités d'évaluation du DNB: - contrôle continu sur 400 points - épreuves écrites sur 300 points Un élève doit avoir au moins 350 points pour obtenir le DNB.

reconnaissons tout de même l'avancée du ministère sur ce point : les épreuves de français et histoire géographie ont été légèrement modifiées pour permettre une vraie pause sans prendre le risque de triche.

Et enfin, le niveau attendu! Comme jusqu'à présent, les élèves sont évalués en partie en contrôle continu, tout au long du cycle 4 (5° à 3°). En conseil de classe du troisième trimestre, l'équipe pédagogique réalise une synthèse pour donner un niveau de maîtrise atteint par l'élève. Cette synthèse est ensuite validée par le chef d'établissement.....

Pour que cela puisse s'additionner avec les résultats des épreuves écrites, les niveaux sont convertis en points. Cela va du niveau « maîtrise insuffisante » (10 points), à «très bonne maîtrise » (50 points). Cela pour chacun des 8 composantes et domaines du socle. Soit sur 400 points au maximum. La DGESCO ne mangue pas de nous rappeler que le niveau « maitrise satisfaisante », qui vaut 40 points, correspond à la cible d'un élève de 3^e SEGPA. On appréciera d'ailleurs cette classification... logiquement, chacun de nos élèves qui est parvenu jusqu'à la fin du cycle 4 doit avoir un minimum de 320 points sur les 400...... Je ne vous ferai pas l'affront de calculer le nombre de points manquant pour parvenir à la moyenne nécessaire pour le brevet!

Ça me rapporterait 50 points de maitrise du calcul...

La CGT Educ'Action rappelle son opposition à la réduction de la scolarité obligatoire au socle commun.

Pour la CGT Éduc'Action, il s'agit de sortir de la transmission de la culture dominante, au bénéfice de la construction d'une culture commune émancipatrice, libérée de tout rapport de domination.

Communiqué de presse

A quel « jeu » joue le Ministère de l'Education Nationale avec ses assistants-es sociaux-les ?

Le 10 mars 2017 le groupe de travail ministériel "Circulaire des missions des assistants-es de service social" a de nouveau été convoqué par le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN). L'occasion pour l'administration d'afficher clairement son mépris envers ses assistants-es sociaux-ales, mais aussi envers la CGT Éduc'Action.

Plantons le décor. La concertation sur la circulaire avait démarré il y a trois ans jusqu'à ce que le ministère l'interrompe. La semaine passée, après deux ans de silence total, le MEN convoque les syndicats quatre jours seulement à l'avance. La CGT Éduc'Action découvre alors que le SNASEN-UNSA, le SNUASFP-FSU et la CFDT avaient déjà eu le projet de circulaire par le MEN en janvier 2017! CGT Éduc'Action et FO ont été exclus unilatéralement de la concertation avec comme seule justification: "C'est le jeu. Peut-être n'avions-nous pas envie de travailler avec des syndicats qui font

du chantage aux postes". Cette réponse édifiante traduit le mépris du ministère pour ses AS et pour les syndicats qui demandent des postes depuis des années sans tenir compte de leur représentativité.

Le projet de circulaire acte le redéploiement progressif des AS du second degré vers le premier degré des REP+. Les priorités fixées par le MEN sont :

- les collèges des réseaux d'éducation prioritaire et les écoles en REP+,
- les collèges du secteur rural accueillant des élèves issu-es de milieux sociaux défavorisés,
- les collèges avec SEGPA, ULIS, dispositif relais ou classe d'accueil pour élèves allophones,
- les lycées professionnels.
- les établissements avec internat.

Et tout cela sans les postes nécessaires!



Le ministère a fait la leçon aux syndicats sans se soucier de l'intérêt des élèves : "vous avez bloqué la nouvelle circulaire de missions, vous n'avez donc pas eu les postes et désormais vous devrez faire sans".

Enfin, le MEN ose affirmer que cette nouvelle circulaire est "protectrice pour les AS" alors qu'elle entérine le désengagement des collectivités territoriales et organise l'accroissement de la charge de travail pour les assistants-es sociales-aux.

Les AS doivent donc se préparer à quitter collèges et lycées non estampillés "défavorisés" pour aller s'occuper des maternelles et primaires. En ne donnant pas les moyens nécessaires à son service social, le MEN fait le choix d'aggraver les inégalités territoriales et de détériorer l'accès au service public pour des milliers d'élèves.

Nos élèves et leurs familles seront les premières victimes et les conditions de travail des AS vont encore se détériorer.



Rendre visible ce qui est invisible

#8mars15h40

Pour continuer sur la lancée des islandaises, des américaines et des polonaises, la CGT a décidé de faire du 8 mars une journée de grève et de mobilisation en faveur des droits des femmes. Au total plus de 300 actions ont été recensées.

A Chalon sur Saône l'Union Locale a organisé deux temps :

- A 14h, présentation du nouveau guide « Négocier l'égalité salariale » à des représentants de syndicats relevant de l'Union Locale. L'objectif de ce guide est de permettre à tous les négociateurs et toutes les négociatrices d'avoir des points de repères, de savoir lire les données, les analyser et les compléter, ainsi que de connaître les points d'appui juridiques et les revendications à porter pour gagner des accords prévoyant de véritables améliorations pour les salariées.
- A 15h40, manifestation au départ de la Maison des Syndicats. Une cinquantaine de personnes ont participé, au son des nombreuses chansons féministes de la playlist. Après un passage devant le local du Planning Familial, les manifestants ont décoré la place de l'Hôtel de Ville des nombreuses pancartes fabriquées pour l'occasion.

La situation internationale nous prouve régulièrement que nous ne devons pas baisser la garde, et continuer dans notre quotidien, dans notre travail, à lutter contre les inégalités salariales, et les violences sexistes et sexuelles.

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant » S. de Beauvoir



Journées intersyndicales Femmes - 16 & 17 mars

A l'initiative de la CGT, la FSU et Solidaires, ces journées d'étude ont fêté cette année leur 20e anniversaire en présence de 400 participant • es! La CGT Educ'Action, dont l'académie de Dijon, était représentée par une dizaine de camarades.

Chercheures. syndicalistes, militantes féministes se sont succédées en tribune sur des thématiques aussi différentes que « Austérité et perspective de « construction sociale des corps sexués », « femmes et numérique » et « IVG, une lutte d'actualité ». C'était l'occasion, pour les militantes que nous sommes, d'affûter nos arguments avec l'appui de données scientifiques, de sortir des sentiers battus par les médias, et grâce à nos camarades belges et polonaises, d'avoir un aperçu du recul qui attend les femmes si certain • es des candidat • es à la présidentielle sont élu • es.

Enfin, nous avons pris une grande leçon de courage en écoutant Leticia Zenevich, militante de « Women on waves », association qui permet aux femmes d'accéder à l'IVG dans les pays où elle est interdite, et Natalia Broniarczyk, polonaise, qui continue à lutter pour faire évoluer la loi contre l'avortement et pour informer les polonaises.

Le guide « Gagner l'égalité professionnelle »

http://cgt.fr/IMG/pdf/cgt-guideegalite_pro-interactif.pdf
Le site 8mars15h40

http://8mars15h40.fr/

Women on waves (site en français)

http://www.womenonwaves.org/fr/

Journée confédérale Femme-Mixité 28 février 2017

Comme chaque année avant le 8 mars, la confédération CGT a organisé une journée à destination des référent • e • s femme-mixité. Il s'agit bien évidemment de préparer le 8 mars, et cette année le guide « Négocier l'égalité salariale » était à l'honneur.

Le moment fort de la journée a été la rencontre avec Marianna Traustadottir, syndicaliste islandaise à l'initiative de la grève pour l'égalité salariale le 24 octobre dernier. Une semaine avant des élections législatives anticipées, par -10°, près de 30.000 femmes et hommes se sont réuni•e•s pour réaffirmer leur volonté de faire évoluer les droits des femmes. Bien que l'écart salarial soit le plus petit au monde, les femmes restent mobilisées dans ce pays qui compte 90% des salarié•e•s syndiqué•e•s.

Un dernier chiffre : 49% des élus du nouveau parlement sont des.....élues !!

Qu'est-ce qu'on attend ??

Congrès départemental de la CGT Educ'action 71

jeudi 06 et vendredi 07 avril 2017 à la Maison des Syndicats à Chalon Sur Saône

Un congrès départemental, c'est tous les 3 ans pour faire un bilan du mandat écoulé et pour fixer un cap à venir. Un congrès, c'est de réunir les syndiqué-e-s, rompre les isolements, c'est faire en sorte d'avoir une CGT Educ'Action la plus proche des revendications des salarié-e-s de nos écoles, de nos collèges et nos lycées professionnels ou polyvalents.

Dernière minute.....

Remplacements Premier degré : de la casse en perspective.

A quelques semaines de la fin du quinquennat, la ministre ne lève pas le pied et maintient ouvre la boite à projets. Ainsi, elle s'attaque aujourd'hui aux problèmes de remplacement, ou plutôt de non-remplacement, dans les écoles. Ce qui est malheureux, c'est qu'à une très bonne question, elle donne de très mauvaises réponses. En effet, elle met fin aux postes spécifiques de remplacements (ZIL et Brigade), élargit les zones départementales couvertes par les collègues, et surtout elle flique les collègues accusé-es d'avoir des absences perlées. Dans ces cibles, on retrouve pêle-mêle les collègues ayant des gardes d'enfants malades, des soucis personnels, des collègues abimés par leur métier ou des collègues qui utilisent leurs droits syndicaux. L'extension des zones de remplacement est désormais institutionnalisée, mais elle existait déjà dans de nombreux départements dont ceux de l'académie. Avec la pénurie de prof-es remplaçant-es, les DASEN avaient instaurés des remplacements sur la quasi-totalité du département. Surtout, la ministre oublie de s'interroger sur cette pénurie de collègues qui entraine des classes sans prof-es. Pour la CGT Educ'action, le premier motif est le manque de personnels qui amène l'administration à gérer la pénurie. En instaurant ces mesures, elle souhaite avant tout gommer les insuffisances de recrutements vantés sous le quinquennat. On poursuit ainsi la dégradation des conditions de travail de ces personnels qui souffrent déjà de parcourir de très nombreux kilomètres, d'effectuer parfois plusieurs remplacements sur une même journée, qui sont changer d'affectation au dernier moment pour colmater les trous. Dans des départements ruraux comme les nôtres, les conséquences sont dramatiques.

La CGT Educ'action est attachée au maintien d'une distinction entre remplacements longs et courts, remplacements pour formation et pour absence ponctuelle. Elle exige le maintien de ces spécificités, indispensables pour garantir les droits des personnels à s'absenter pour raisons médicales, familiales et syndicales, mais aussi pour permettre la mise en place d'une formation continue uniquement sur le temps de travail.

URSEN-CGT Educ'Action

2 rue du Parc 71 100 Chalon/ Saône Tel: 03 85 46 09 07 – ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr

SDEN-CGT Educ'Action 21

Bourse du Travail 17 rue du Transvaal 21 000 Dijon

Tel: 03 80 37 14 08 Fax: 03 80 66 52 31

e-mail: cgt.educ21@orange.fr

SDEN-CGT Educ'Action 58

2 Bd Pierre de Coubertin 58 000 Nevers Tel : 03 86 50 67 85

e-mail: sdencgt58@orange.fr

SDEN-CGT Educ'Action 71

2 rue du Parc 71 100 Chalon sur Saône Tel : 03 85 46 09 07

e-mail: sden71-cgt@wanadoo.fr

SDEN-CGT Educ'Action 89

47 avenue Gambetta 89300 JOIGNY.

Tel: 03 86 62 33 24 e-mail: jplafont@free.fr cgteducaction89@gmail.com

NOTRE SITE

cgteducdijon.org

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus		
Je souhaite : me syndiquer 🗖	prendre contact	
	Prénom	
Code Postal	Commune	
Discipline Etablissement	Grade ou corps Echelon	
Adresse		
Code Postal	Commune	